

*Impôt sur le revenu*

devraient pas être imposés eux aussi. Je ne les touche pas réellement. Comme le député de Calgary-Ouest l'a dit, lors d'affaires de divorce ou de séparation de corps, les tribunaux ont souvent décidé que les régimes de rentes des conjoints devaient être divisés. Il faut alors savoir qui a versé les contributions et qui a payé des impôts ou en paye.

Je le répète, l'une des principales critiques que j'ai à formuler contre la loi de l'impôt sur le revenu, c'est sa complexité et ce qu'il en coûte pour les contribuables pour s'y conformer. Avec le projet de loi, c'est un peu comme si on voulait effeuiller des marguerites avec un gant de boxe. Ses dispositions sont extrêmement compliquées. Il faut que les contribuables fasse appel à un excellent agent d'assurances qui a suivi des séances d'«endoctrinement» afin de savoir exactement de quoi il retourne et savoir les risques que courent ses clients sans le vouloir. A quoi tout cela rime-t-il donc? J'estime que le projet de loi est absolument minable, honteux. Il est absolument injustifié. Pour 99 personnes sur 100, les modifications proposées par le gouvernement dans ce document indigeste sont incompréhensibles. Or, le gouvernement insiste pour que ces modifications figurent toutes dans le projet de loi. Pourquoi fait-il cela? C'est à croire que le gouvernement est vraiment acculé à racler les fonds de tiroir.

La législation fiscale est un véritable casse-tête. Le ministre n'est pas venu au comité cet été. Sans vouloir offenser les fonctionnaires de son ministère qui sont ici aujourd'hui et qui font partie du système, eux non plus n'étaient pas là cet été lorsque quantité de groupes se sont plaints de la complexité de la loi de l'impôt sur le revenu. Il est pratiquement impossible aujourd'hui à un contribuable de remplir sa déclaration d'impôt à moins de n'avoir qu'un seul revenu, d'être marié mais de n'avoir personne d'autre à charge, et de n'avoir aucune autre source de revenu. Sinon, il faut qu'il fasse appel à un expert-comptable, surtout s'il s'agit d'un chef d'entreprise, d'un propriétaire ou d'un agriculteur.

C'est la porte ouverte aux abus. Je ne parle pas des échappatoires, mais des formes d'évasion fiscale, comme dans le cas des gens qui ont un second emploi et qui se font payer en liquide, toutes les semaines par exemple. Il peut s'agir de plombiers, de tapissiers ou de peintres qui travaillent en plus de leur emploi régulier. On peut dire qu'il y a une véritable industrie souterraine à l'heure actuelle.

Je sais que les députés de la majorité se désintéressent de la question. Il y en a peut-être qui participent à cette industrie souterraine et qui font du travail au noir. Les revenus de ce travail ne sont jamais comptabilisés. Mais la raison d'être de cette industrie souterraine, c'est que les taux d'imposition sont trop élevés ou que les déclarations d'impôt sont trop compliquées. C'est la seule raison d'être du travail au noir, indépendamment des revenus qu'il procure. Les députés de la majorité, qu'ils aient été élus récemment ou qu'ils soient au courant des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, sont au courant du problème. Je suis opposé à cet article précis et je compte voter contre. Notre position est très simple: il n'est pas question de le supprimer. Nous allons simplement voter contre.

**M. Cosgrove:** Monsieur le président, le député veut connaître le pourquoi des modifications aux dispositions de la loi relatives aux rentes et aux assurances-vie. Même si ces dispositions viennent s'ajouter aux dispositions de la loi de l'impôt sur

le revenu, elles visent à aider les contribuables en imposant un revenu. En toute justice, il faut que tous les revenus soient imposés pour permettre au gouvernement d'avoir des ressources qui lui permettent de remplir ses obligations. Ces modifications découlent de l'étude des revenus des Canadiens, des sources de ces revenus et de l'examen du système fiscal d'avant 1980. Nous avons voulu voir si l'imposition de ces sources de revenu était équitable pour tous les Canadiens.

Jusqu'en 1981, les rentes n'étaient imposées que lorsque les bénéficiaires les recevaient. Les taxes n'étaient donc perçues que lorsque les rentes étaient versées ou courues. Chacun sait que dans certains cas, le versement des rentes est reporté à une date ultérieure pour permettre aux détenteurs des contrats de rentes de ne pas payer d'impôt entre-temps. Les contrats de rentes différées bénéficiaient donc d'un régime privilégié, puisque les revenus de ces contrats n'étaient pas imposables avant une certaine date, et quand le versement des rentes était différé suffisamment longtemps, aucun impôt n'était payé, ce qui permettait aux propriétaires des contrats de ne verser aucun impôt au gouvernement pour permettre à ce dernier de servir toute la population, eux y compris. Elles se trouvaient donc dans une situation privilégiée.

Laissez-moi vous donner un exemple précis de ce genre de situation privilégiée. Lorsque les taux d'intérêt n'étaient que de 5 p. 100, le problème ne se posait pas vraiment. La situation n'est plus la même aujourd'hui, ce qui explique la décision du gouvernement. Voyons ce qui se passe lorsqu'un épargnant dépose \$100 pendant 20 ans sur un compte bancaire ou qu'il verse ce même montant dans un contrat de rentes. L'argent déposé en banque pendant 20 ans rapporterait chaque année des intérêts. Après impôts, la rente différée de \$164, vous rapporterait à peine \$20 de plus. Quand les taux d'intérêt n'étaient que de 5 p. 100, les rentes différées ne présentaient pas beaucoup d'avantages.

• (1240)

Avec des taux d'intérêt de 10 p. 100 et plus, comme nous en avons eu ces dernières années, la situation change du tout au tout. Prenons le même montant sur la même période. Les \$100 placés dans un compte en banque à 10 p. 100 vous donnent, après impôts, \$265. Mais pour la rente différée, vous obtenez \$125 de plus au bout de la même période. Il existe donc une injustice entre les deux modes d'investissement.

**M. Darling:** Vous ne pouvez pas sortir l'argent de la rente.

**M. Cosgrove:** La rente rapporte \$125 de plus, non imposables. Par conséquent, cela ne rapporte rien au gouvernement tout au long de cette période. La personne qui place son argent dans un compte en banque est désavantagée par rapport à celle qui, sur les conseils d'experts fiscaux, l'investit dans des rentes différées.

Quel manque à gagner cela a-t-il représenté pour le gouvernement au cours des années où les taux d'intérêt ont été beaucoup plus élevés que d'habitude? Il s'agit d'une somme importante, ce n'est peut-être pas grand-chose pour les députés d'en face, mais la perte s'élève quand même à 75 millions de dollars.

**M. Lambert:** C'est ridicule.